

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 4

Note de compatibilité avec la carte communale de La Fermeté

Projet de centrale photovoltaïque au sol – La Fermeté (58)

Parcelle : **Section OE, n°0067 – Zonage : ZNC (Carte communale)**

Porteur de projet : **SCEA Farm Agri représenté par M. Petit Nicolas**

Puissance : **999,6 kWc – Surface : 1,8 hectare**

Introduction

Le présent document a pour objet d'évaluer la compatibilité urbanistique d'un projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 999,6 kWc, porté par la SCEA Farm Agri / M. Petit Nicolas, sur la commune de La Fermeté, sur la parcelle cadastrée section OE n°0067.

Cette note vise à analyser la faisabilité réglementaire du projet au regard du document d'urbanisme en vigueur – la carte communale – qui classe cette parcelle en **zone non constructible (ZNC)**.

Contexte réglementaire

La carte communale de La Fermeté a été approuvée en 2007. Le document de présentation indique une répartition des zones en constructibles et non constructibles, sans qu'un règlement écrit ne soit annexé. La parcelle concernée est située en **zone ZNC**, c'est-à-dire une **zone non ouverte à l'urbanisation** au sens de l'article **L.111-3 du Code de l'urbanisme**.

En l'absence de règlement local, ce sont les dispositions du **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** qui s'appliquent, et notamment les articles **L.111-3 et L.111-4**.

Analyse de compatibilité

1. Nature du projet

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une emprise d'environ 1,8 hectare. Il prévoit la mise en place de panneaux solaires fixes, raccordés au réseau public de distribution d'électricité (Enedis), pour une puissance nominale de 999,6 kWc.

2. Intérêt général et équipements collectifs

Ce type d'installation entre pleinement dans la catégorie des **équipements collectifs nécessaires**, visés par l'article **L.111-4** du Code de l'urbanisme, dès lors qu'il s'agit de produire de l'énergie renouvelable destinée à l'alimentation du réseau électrique national.

La jurisprudence reconnaît qu'une centrale photovoltaïque constitue un **équipement d'intérêt général**, participant aux objectifs nationaux de transition énergétique (cf. loi Énergie-Climat, PPE).

3. Maintien d'un usage agricole

La parcelle sera simultanément exploitée pour le **pâturage ovin** (environ 1 UGB/ha), ce qui permettra un **entretien naturel sans produits phytosanitaires**, compatible avec la vocation agricole du site. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'**agri-compatibilité**, renforçant encore la pertinence du projet au regard des enjeux de développement durable en milieu rural.

4. Conclusion

La parcelle OE-0067, bien que située en **zone non constructible (ZNC)**, peut accueillir une centrale photovoltaïque au sol en vertu des **dispositions dérogatoires de l'article L.111-4** du Code de l'urbanisme, à double titre :

- en tant qu'**équipement collectif** de production d'énergie renouvelable,
- et par son **intégration dans une exploitation agricole existante ou projetée**.

Le projet porté par la SCEA Farm Agri est donc **compatible avec les objectifs et les dispositions de la carte communale de La Fermeté**, et peut légitimement faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable).

Il est à noter aussi que **la mairie de la Fermeté a confirmé qu'il s'agissait d'une zone autorisée** pour ce projet. Ci-dessous le mail envoyé par la mairie à Mr Petit daté du 14 avril 2025.

----- Forwarded message -----
De : MAIRIE DE LA FERMETE <mairie-fermete@wanadoo.fr>
Date: lun. 14 avr. 2025 à 16:32
Subject: Re: Petit parc PV
To: nicolas petit <mail.nicolaspetit@gmail.com>

Bonjour M. PETIT,

Nous faisons suite à notre rendez-vous de ce matin au cours duquel nous avons pris connaissance M. Charlot, 1er adjoint, et moi-même de votre projet de petit parc photovoltaïque.

Nous vous confirmons que ce projet se situe dans une zone autorisée conformément à la carte et au zonage des énergies renouvelables délibéré par le conseil municipal en date du 27 mars 2025.

Cordialement

Ingrid Grzeskowiak

Maire de La Fermeté